

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
website: www.au.int

CP18731 – 3/2/15

CONSEIL EXÉCUTIF
TRENTIÈME SESSION ORDINAIRE
22-27 janvier 2017
Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/992 (XXX) iv
Original : anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LA COOPÉRATION
MULTILATÉRALE POUR LA PÉRIODE ALLANT
DE JANVIER A DÉCEMBRE 2016**

**RAPPORT DU SOUS COMITÉ DU COREP SUR LA COOPÉRATION
MULTILATÉRALE POUR LA PERIODE ALLANT
DE JANVIER A DÉCEMBRE 2016**

Introduction

1. Au cours de la période sous examen, le Sous-comité sur la Coopération multilatérale, sous la présidence de la République arabe d’Egypte, a poursuivi son effort d’examen du projet de rapport de l’Évaluation des partenariats stratégiques, élaboré par la Commission de l’Union africaine avec le concours technique et financier du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), et soumis au Sous-comité en novembre 2014, et a également participé aux préparatifs et au bon déroulement de trois réunions de partenariats, à savoir la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement en Afrique (TICAD VI), le 4^e Sommet Afrique-Monde arabe et le 4^e Forum ministériel Afrique-Corée.

2. Dans ce contexte, le Sous-comité et son Groupe de travail ont tenu 43 réunions qui ont enregistré un niveau élevé de participation de ses membres, dépassant régulièrement les deux tiers. Ce niveau de participation leur a permis de traiter de la plupart des questions ayant fait l’objet de décisions par la vingt-sixième session ordinaire de la Conférence de l’Union africaine.

3. Le présent rapport résume les questions examinées et les conclusions ayant sanctionné ces réunions. Il se divise en deux parties : la première traite des questions d’ordre général en lien avec les partenariats stratégiques, la seconde quant à elle, offre une synthèse des discussions relatives à chacun des partenariats.

PARTIE I : Questions d’ordre général relatives au travail du Sous-comité sur la coopération multilatérale

1.1. Evaluation des partenariats stratégiques

4. Le Sous-comité a convenu que la partie africaine doit élaborer ses propres documents de travail pour les sommets qui prennent en compte la position de l’Union africaine et, sur cette base, collaborer avec les partenaires, plutôt que de critiquer les documents soumis par les partenaires (Déclaration, Domaines de coopération stratégiques, Plan d’action, etc.).

5. Le paragraphe 11.1 de la Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.877 (XXVII) demandait au COREP « de s’assurer que les discussions et les négociations sur les questions de fond relatives au partenariat soient guidées par les conclusions de l’évaluation des partenariats stratégiques et de soumettre les recommandations relatives à cette Evaluation au Sommet de janvier 2016 ».

6. L'objectif du Rapport de l'Evaluation des partenariats stratégiques susvisé daté de 2014, était de procéder à la revue des neuf (9) partenariats stratégiques¹ contractés par l'Afrique par le biais de l'Union africaine, à l'effet de vérifier si leur pertinence était toujours d'actualité et de déterminer la valeur ajoutée qu'ils apportent à l'Union africaine et plus particulièrement à ses Etats membres et à l'ensemble du continent .

7. Toutefois, le Sous-comité y avait relevé un certain nombre d'insuffisances significatives dont les principales sont les suivantes :

- a) les points de vue des CER, du NEPAD et des Etats membres n'ont pas été pris en compte par le consultant, car ce dernier n'était pas en mesure d'effectuer les déplacements en direction de ces importantes parties prenantes en raison des contraintes financières et de temps ;
- b) le consultant n'avait pas pu rencontrer le maximum des membres du Sous-comité pour étayer les informations fort pertinentes et les orientations reçues du président du Sous-comité et du président de l'Union africaine préalablement à la soumission de son rapport en 2014 ;
- c) la plupart des données et informations recueillies sont agrégées et à ce titre ne font pas de différence entre la coopération au niveau continental/régional et la coopération bilatérale.

8. Au vu de ce qui précède et tout en prenant en compte les conclusions du Rapport d'Evaluation sur les partenariats stratégiques daté de 2014 et ses principales insuffisances, le Sous-comité avait décidé de soumettre des recommandations dans le cadre du rapport d'une Evaluation globale intitulé « Rapport du Sous-comité sur la Coopération multilatérale relative à l'Evaluation des partenariats stratégiques ». Le Sous-comité a soumis le présent rapport au COREP en juin 2016 pour examen.

Recommandations :

9. Le Sous-comité du COREP sur la Coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif ce qui suit :

- i) adopter le rapport intitulé «Rapport du Sous-comité sur la Coopération multilatérale relative à l'Evaluation des partenariats stratégiques» et ;
- ii) demander à la Commission, en collaboration avec les partenaires et toutes les autres parties prenantes, de mettre en œuvre progressivement les recommandations contenues dans le rapport.

¹ Partenariat Afrique-Monde arabe, Partenariat Afrique-Inde, Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD), Forum de Coopération Afrique-Chine (FOCAC), Forum Afrique-Corée, Forum de Coopération Afrique-Amérique du Sud, Partenariat Afrique-Union européenne, Partenariat Afrique-Turquie, et Partenariat Afrique-Etats-Unis d'Amérique.

PARTIE II : Questions relatives aux partenariats spécifiques

2.1. Partenariat Afrique-Monde arabe

10. Le 4^e Sommet Afrique-Monde arabe s'est tenu, comme prévu à Malabo, en Guinée équatoriale, le 23 novembre 2016, sous le thème «Ensemble pour le développement durable et la coopération économique».

11. Dans le cadre de la préparation du Sommet :

- a) le comité préparatoire du 4^e Sommet Afrique-Monde arabe composé des coprésidents du 3^e Sommet Afrique-Monde arabe (Ethiopie et Koweït), le pays hôte du 4^e Sommet Afrique-Monde arabe (Guinée Equatoriale), la Commission et le Secrétariat général de la Ligue arabe a tenu plusieurs réunions préparatoires couronnées par la 4^e réunion du 16 novembre 2016 ;
- b) la Commission, en collaboration avec le Secrétariat général de la Ligue arabe, a organisé successivement les 9^e et 10^e sessions ordinaires et les 2^e et 3^e sessions extraordinaires des hauts fonctionnaires du Comité de coordination du partenariat Afrique-Monde arabe, respectivement en février 2016 (Caire, Egypte) et en avril, septembre et novembre 2016 (Malabo, Guinée Equatoriale). Les personnalités ci-après ont pris part aux réunions des hauts fonctionnaires : le Président du Comité des Représentants permanents (COREP), S.E. l'Ambassadeur de la République du Tchad près la République fédérale démocratique d'Ethiopie et de l'Union africaine, le Président du Sous-comité du COREP sur la Coopération multilatérale, S.E. l'Ambassadeur de la République arabe d'Egypte près l'Ethiopie et l'Union africaine ;
- c) le COREP a également tenu deux réunions de consultation les 18 et 21 novembre 2016.

12. Le Sommet a été précédé par les réunions des hauts fonctionnaires et du Conseil conjoint des ministres des Affaires étrangères de l'Afrique et du Monde arabe, qui se sont tenues au même endroit respectivement les 19 et 21 novembre 2016. Le Forum économique Afrique-Monde arabe et la Réunion conjointe des ministres africains et arabes de l'Economie, des Finances et du Commerce se sont également tenus en marge du Sommet respectivement les 18 et 21 novembre 2016.

13. Au total, soixante (60) pays africains et arabes étaient représentés aux réunions préparatoires au Sommet. Toutefois, au Conseil des ministres conjoint, le Maroc a quitté la réunion en insistant à ce que la plaque d'identification et le drapeau de la République arabe sahraoui démocratique soient retirés de la salle. La position du Maroc a été soutenue par l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, les Émirats arabes unis, la Jordanie, Oman, le Qatar et le Yémen, qui ont également boycotté la réunion

ministérielle. Le Koweït a également soutenu la position du Maroc mais est resté dans la salle pour coprésider la réunion en tant que représentant de la partie arabe.

14. Le 4^e Sommet Afrique-Monde arabe a adopté à l'unanimité les trois documents finaux, à savoir la Déclaration de Malabo, la Déclaration sur la Palestine et dix (10) Résolutions sur les différentes questions liées au partenariat. Le Sommet a également convenu d'organiser le 5^e Sommet Afrique-Monde arabe à Riyad (Arabie Saoudite) en 2019. S'agissant du Plan d'action conjoint 2017-2019, le Sommet a adopté une résolution demandant à la Présidente de la Commission de l'Union africaine et au Secrétaire général de la Ligue des États arabes de convoquer, dans un délai de six mois après la date d'adoption de cette résolution, une réunion des hauts fonctionnaires des deux parties pour finaliser le Plan d'action conjoint et le présenter à une session extraordinaire du Conseil conjoint des ministres du Partenariat Afrique-Monde arabe pour qu'il l'adopte.

15. L'examen du Plan d'action a été reporté à la demande de la partie africaine, qui a souligné la nécessité de consacrer plus de temps à sa révision afin de modifier son orientation afin qu'il soit orienté vers une approche plus régionale qui accorde la priorité aux programmes et projets continentaux axé sur des engagements plus concrets qui bénéficieraient effectivement à un plus grand nombre de pays et de citoyens des deux régions.

16. Le Sommet a également adopté une Résolution sur les «Principes et critères de partenariat pour les réunions et événements entre l'Afrique et les pays arabes». La résolution demande à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat de la Ligue des États arabes d'entamer des discussions constructives pour définir des principes et des critères mutuellement acceptables et contraignants pour les réunions conjointes du Partenariat Afrique-Monde arabe, de manière à ce qu'elles s'inscrivent dans le contexte des intérêts communs et du potentiel de leurs relations stratégiques et de soumettre leurs recommandations à une réunion conjointe des ministres des Affaires étrangères.

Recommandations :

17. Le Sous-comité du COREP sur la Coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif ce qui suit:

- i) exprimer sa gratitude au Gouvernement équato-guinéen d'avoir accueilli le 4^e Sommet Afrique-Monde arabe, les réunions pré-Sommet et les réunions du Comité de coordination;
- ii) demander à la Conférence de saluer la Déclaration de Malabo, la Déclaration sur la Palestine et les 10 Résolutions du 4^e Sommet Afrique-Monde arabe;
- iii) demander à la Commission, en collaboration avec le Secrétariat général de la Ligue des États arabes, de coordonner et de suivre la mise en œuvre, dans les délais prévus, des résolutions du 4^e Sommet Afrique-Monde arabe, en particulier :

- Résolution 7 qui demande la convocation d'une session extraordinaire du Conseil conjoint des ministres des Affaires étrangères, dans un délai de six (6) mois à compter de la date de la présente Résolution pour adopter le Plan d'action ;
- Résolution 10 qui demande aux deux parties d'engager des discussions constructives afin de définir des principes et des critères mutuellement acceptables et contraignants pour les réunions conjointes du partenariat Afrique-Monde arabe de manière à refléter leurs intérêts mutuels et le potentiel de leurs relations stratégiques.

2.2. Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD)

18. Les activités relatives à la TICAD pour la période concernée ont porté sur les préparatifs du Sommet de la TICAD VI, le premier jamais organisé en Afrique et qui s'est tenu à Nairobi (Kenya) les 27 et 28 août 2016 sous le thème « Faire avancer le programme de développement de l'Afrique grâce à la *TICAD* - un partenariat pour la prospérité ».

19. Le Sommet a été organisé conjointement par le Japon, la Commission de l'Union africaine, le Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale, et a vu la participation de plus de 6000 personnes venues de 54 pays africains, dont 32 chefs d'Etat et de gouvernement, 52 pays partenaires, 74 organisations internationales et régionales, ainsi que de représentants des Communautés économiques régionales (CER), du secteur privé, et des organisations des sociétés civiles africaine et japonaise.

20. Les organes de décision avec la Commission en tant que co-organisateur et les 3 pays suivants : Djibouti, Gambie et Kenya ont travaillé conjointement pour abriter les deux réunions préparatoires, à savoir la réunion des hauts fonctionnaires, tenue les 14 et 15 mars 2015 à Djibouti et la réunion ministérielle préparatoire et de suivi qui a eu lieu les 16 et 17 juin 2016 à Banjul (République Islamique de la Gambie).

21. Il a été précédé de deux réunions préparatoires à Nairobi, à savoir: i) la Réunion préparatoire des hauts fonctionnaires, les 23 et 24 août 2016; ii) la réunion ministérielle préparatoire à la Conférence, le 26 août 2016, le Sommet s'est conclu par l'adoption de la Déclaration dite de Nairobi, assortie d'un Plan de mise en œuvre dans lequel le Japon s'engage à investir 30 milliards de dollars EU en Afrique entre 2016 et 2018 dans les trois domaines prioritaires de la Déclaration en mettant en œuvre les mesures axées sur la transformation structurelle de l'Afrique, telles qu'elles sont énoncées dans l'Agenda 2063 et son premier Plan décennal de mise en œuvre, et qui se définissent comme suit:

- i) promotion de la transformation structurelle des économies par la diversification économique et l'industrialisation ;

- ii) promotion de systèmes de santé résilients pour une meilleure qualité de vie ;
- iii) promotion de la stabilité sociale pour une prospérité partagée.

22. En outre, le Sommet a permis à la partie africaine de renforcer sa participation au processus de la TICAD, en ce qui concerne notamment les questions relatives à la promotion de l'égalité des rôles entre l'Union africaine et le Japon. Avec l'adoption du cycle triennal et du principe de rotation entre l'Afrique et le Japon, la mise en œuvre des dispositions de la TICAD VI se fera parallèlement à celle du Plan d'action de Yokohama de la TICAD V (2013-2017) jusqu'à son terme, et devra aboutir à la tenue de la TICAD VII, au Japon, en 2019. Par ailleurs, la possibilité d'un cycle quinquennal peut être examinée lors du Sommet de 2019.

Recommandations

23. Le Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif ce qui suit :

- i) exprimer sa gratitude au Gouvernement de la République du Kenya pour avoir abrité avec succès le Sommet de la TICAD VI, le tout premier sommet de la TICAD en Afrique;
- ii) exprimer également sa gratitude au Gouvernement de Djibouti et au Gouvernement de la République islamique de Gambie pour avoir abrité avec succès la réunion des hauts fonctionnaires de la TICAD, et la réunion de suivi de la TICAD V combinée avec la réunion ministérielle préparatoire de la TICAD VI ;
- iii) demander à la Conférence de saluer la Déclaration de Nairobi et le Plan de mise en œuvre 2016-2019 ;
- iv) suivre l'application du Plan de mise en œuvre de la TICAD VI en ce qui concerne les trois domaines prioritaires convenus conformément à l'Agenda 2063 de l'UA pour la transformation structurelle.

2.3. Partenariat Afrique-Union européenne (UE)

24. Il convient de rappeler que lors du 4ème Sommet Afrique-UE, tenu en avril 2014 à Bruxelles (Belgique), les deux parties avaient adopté la Feuille de route 2014-2017 et convenu que la mise en œuvre des mesures y contenues sera évaluée au cours des Fora annuels conjoints, qui ont remplacé le Groupe de travail conjoint, et auxquels devront participer toutes les parties prenantes impliquées dans le partenariat.

25. Au cours de sa vingt-sixième session ordinaire tenue en janvier 2016, le Conseil exécutif a demandé à la Commission, en collaboration avec le COREP, de convenir avec la partie européenne de la date du Forum annuel conjoint (JAF, en anglais) et de prendre les mesures nécessaires pour assurer une préparation efficace du JAF et d'accélérer le processus d'examen des projets de documents de travail.

26. Faisant suite à cette recommandation, le Groupe de travail du Sous-comité du COREP sur la Coopération multilatérale a tenu des réunions en collaboration avec les départements techniques de la Commission de l'UA pour finaliser le projet initial de la Note d'orientation (Concept Note) relative au Forum annuel conjoint Afrique-UE.

27. En raison des contraintes de temps et d'autres activités liées aux partenariats menées par la partie africaine, il n'a pas été possible de tenir le premier Forum annuel conjoint en 2016. Toutefois, une réunion consultative au titre du JAF s'est tenue le 4 avril 2016, aux fins de convenir du projet final de la Note d'orientation du JAF et des dates provisoires du JAF. Les deux parties ont donc convenu, au terme de la réunion, que le premier Forum annuel conjoint se tiendra au cours du dernier trimestre de 2016, provisoirement, à la mi-octobre 2016 à Addis-Abeba. Toutefois, le JAF n'a pas pu se tenir comme prévu en raison des calendriers chargés des deux parties au cours du dernier trimestre de 2016. Le premier JAF devrait avoir lieu au cours du deuxième trimestre de 2017, sachant que le cinquième Sommet Afrique - UE est prévu pour novembre 2017.

28. La Côte d'Ivoire a offert d'accueillir le 5^e Sommet Afrique-Union européenne en 2017. L'offre a été accueillie favorablement lors du dernier Sommet de l'UA à Kigali (Rwanda).

Recommandations :

29. Le Sous-comité du COREP sur la Coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif ce qui suit :

- i) saluer la date proposée de novembre 2017 pour le 5^e Sommet Afrique-UE à Abidjan (Côte d'Ivoire) et demander au pays hôte en collaboration avec la Commission de proposer dans un délai raisonnable la date exacte pour la tenue du Sommet ;
- ii) exhorter les Etats membres, par le biais du Sous-comité du COREP sur la Coopération multilatérale, à enclencher des consultations internes aux fins de lancer le processus de préparation avec les départements techniques de la Commission de l'UA et le pays hôte, compte tenu du fait que selon la pratique habituelle, il appartient au pays hôte d'élaborer les documents initiaux du Sommet, dont le programme ;

2.4. Forum de Coopération Afrique-Chine (FOCAC)

30. Depuis que le Sommet du FOCAC s'est tenu avec succès à Johannesburg en Afrique du Sud du 3 au 5 décembre 2015, la Division de la Gestion et de la Coordination des Partenariats (PMCD, en anglais), au titre d'une collaboration étroite avec la Mission permanente de la Chine accréditée auprès de l'UA, a tenu des réunions avec cette dernière, pour s'assurer de la mise en œuvre des résultats du Sommet. A cette fin, les deux parties poursuivront leurs consultations relatives aux modalités de la mise en œuvre des dix principaux domaines de coopération du cadre

du Partenariat Afrique-Chine annoncé au cours du Sommet du FOCAC 2015 tenu à Johannesburg (Afrique du Sud).²

31. En outre, une réunion des coordinateurs du FOCAC s'est tenue le 29 juillet 2016 à Beijing (Chine). Des coordinateurs de la Chine et de 51 pays africains, ainsi que de la Commission de l'Union africaine, ont assisté à cette réunion. La réunion des coordinateurs a été précédée d'un "Séminaire sur la coopération commerciale entre les entrepreneurs chinois et africains" qui s'est tenu le 28 juillet 2016.

Recommandation :

32. Le Sous-comité du COREP sur la Coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif ce qui suit :

- i) Demander aux parties africaine et chinoise de mettre en place des mécanismes fonctionnels devant faciliter l'accélération de la mise en œuvre des résultats du Sommet du FOCAC 2015, qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud).

2.5. Forum Afrique-Corée

33. Le 4^{ème} Forum de coopération Afrique-Corée s'est tenu le 7 décembre 2016 au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Ethiopie). Ce Forum a été précédé de la réunion des hauts fonctionnaires, le 6 décembre 2016.

34. S'agissant d'un partenariat entre un continent et un pays, la modalité de participation a reposé sur la formule de Banjul. Cette formule de participation s'est avérée facile à mettre en œuvre grâce à une initiative consistant à lancer des invitations communes aux pays et aux participants. La cérémonie d'ouverture a eu du mal à accueillir tous les invités membres africains et non africains du Corps diplomatique résidant à Addis-Abeba.

35. Le 4^e Forum Afrique-Corée a adopté deux documents, à savoir: *La Déclaration d'Addis-Abeba et le Cadre de coopération 2017-2021*.

36. Les critères de sélection des domaines de coopération prioritaires du Cadre reposent sur:

- i) les domaines de compétence de base de la Corée tel que exprimé par le Président Park Geun-hye dans son discours au siège de l'Union africaine en mai 2016, en matière de fabrication ou d'industrialisation, de commerce et d'investissement, de développement des capacités humaines, de science, de technologie et d'innovation, d'économie bleue ou d'industrie maritime (construction et réparation de navires, opérations portuaires, services de fret etc), santé publique et paix et sécurité;

² Les dix principaux domaines sont: industrialisation, modernisation de l'agriculture, infrastructures, services financiers, développement vert, facilitation du commerce et des investissements, réduction de la pauvreté et le bien-être publique ; santé publique, échanges communautaires et paix et sécurité.

- ii) les domaines et objectifs prioritaires devant être traités au niveau continental conformément au premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

37. Le Forum a fait l'objet d'échanges entre les deux parties sur deux domaines thématiques principaux, à savoir:

- i) la consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique ;
- ii) le Partenariat Afrique-Corée pour un développement économique partagé.

38. Dans la déclaration faite par le Ministre coréen des Affaires étrangères à la séance d'ouverture, la Corée a réitéré son engagement en faveur d'un plan d'aide au développement de 5 milliards de dollars pour l'Afrique pour les années à venir.

Recommandations :

39. Le Sous-comité du COREP sur la Coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif ce qui suit :

- i) exprimer sa reconnaissance au Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour l'organisation réussie du 4^e Forum de coopération Afrique - Corée qui s'est tenu du 6 au 7 décembre 2016 à Addis-Abeba, en Ethiopie;
- ii) saluer la Déclaration d'Addis-Abeba et le cadre de coopération 2017-2021 du 4^e Forum de coopération Afrique – Corée ;
- iii) demander à la Commission, en étroite collaboration avec le Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale et le Partenaire, d'organiser des séances de travail pour identifier les projets et programmes au titre du Cadre de coopération Afrique-Corée 2017-2021 que les deux parties ont convenu de mettre en œuvre, et d'élaborer des mesures et des modalités de programmation et de mise en œuvre dans un délai de six mois à compter de la date d'adoption de la Déclaration d'Addis-Abeba.

2.6. Forum de coopération Afrique-Amérique du Sud (ASA)

40. Le quatrième Sommet Afrique-Amérique du Sud (ASA) devait avoir lieu en mai 2016 à Quito (Équateur), mais en raison de l'annulation unilatérale par l'Équateur, et compte tenu de la Décision EX.CL/Dec.899 (XXVIII) du Conseil exécutif en janvier 2016, la proposition a été approuvée de reporter le Sommet à 2017, en Équateur.

41. Dès lors, la Commission de l'Union africaine a contacté à plusieurs reprises l'Ambassade de l'Équateur à Addis-Abeba pour lui demander de consulter le gouvernement de son pays afin de proposer de nouvelles dates pour le Sommet qui se tiendra en 2017.

Recommandations :

42. Le Sous-comité du COREP sur la Coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif ce qui suit :

- i) demander à la Commission de l'UA, en collaboration avec le COREP, d'engager des consultations avec la partie sud-américaine en vue de proposer de nouvelles dates et une feuille de route pour le Sommet qui se tiendra en 2017.

2.7. Partenariat Afrique-Turquie

43. Au titre de la mise en œuvre de la Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.899(XXVIII) des consultations avec la partie turque ont eu lieu à l'effet de convenir de la convocation de la septième session de la réunion des hauts fonctionnaires. Au cours desdites consultations, il a été rappelé que la première réunion des hauts fonctionnaires avait eu lieu à Ankara en Turquie en mars 2015, juste quatre mois seulement après le 2^e Sommet Afrique-Turquie tenu à Malabo en Guinée équatoriale en novembre 2014. A cet effet, et compte tenu du fait que les réunions des hauts fonctionnaires doivent tenir uniquement deux sessions entre deux Sommets, et ce conformément au plan de mise en œuvre de Malabo, il était convenu de poursuivre les discussions à ce sujet.

44. La Turquie a proposé la tenue d'un forum de réflexion (Think Tank) dans le cadre du Partenariat Afrique-Turquie à Addis-Abeba en Ethiopie en novembre 2016. Au cours des consultations relatives à cette requête, la Turquie avait été informée que les autorités compétentes de l'UA en seraient saisies. Il est important de relever que la Turquie avait déjà tenu le forum de réflexion Afrique-Turquie en décembre 2015 à Istanbul et auquel avaient participé les experts turcs et des institutions africaines, à l'exclusion des structures de l'Union africaine.

45. S'agissant de la contribution de la Turquie au budget de l'UA, il a été convenu que la Turquie devrait conférer un caractère formel à sa contribution annuelle afin de permettre aux structures bénéficiaires de l'UA d'en prévoir et d'en planifier l'utilisation.

46. Le Forum économique et d'affaires Afrique-Turquie s'est tenu les 2 et 3 novembre 2016 à Istanbul.

Recommandations :

47. Le Sous-comité du COREP sur la Coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif ce qui suit :

- i) demander à la Commission, en collaboration avec le COREP d'entreprendre des discussions avec la Turquie afin d'intégrer le Forum économique et des affaires Afrique-Turquie et le Forum de réflexion Afrique-Turquie dans le cadre du partenariat Afrique-Turquie ;
- ii) exhorter la Commission, en collaboration avec le COREP, de poursuivre les consultations avec la Turquie sur les dates des réunions suivantes:

- la 7^e Réunion des hauts fonctionnaires ;
- le Forum de réflexion sur la technologie de l'énergie ;
- la Conférence ministérielle d'évaluation.

2.8 Partenariat Afrique-Inde

48. Conformément au paragraphe 54 du « Cadre de Coopération stratégique Afrique-Inde » adopté par le 3^e Forum du Sommet Afrique-Inde tenu du 26 au 29 octobre à New Delhi en Inde, les deux parties devraient conjointement élaborer un Plan d'action détaillé trois mois après la tenue du Sommet. Les deux parties ont engagé des consultations relatives aux modalités d'élaboration d'un tel Plan d'action.

49. La Commission de l'UA a depuis reçu la proposition de Plan d'action de la partie indienne et le Sous-comité du COREP sur la Coopération multilatérale va bientôt commencer l'examen des propositions des deux parties.

Recommandation :

50. Le Sous-comité du COREP sur la Coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif ce qui suit :

- i) encourager les deux parties à accélérer le processus de mise en œuvre de la Déclaration et du Cadre de Coopération adoptés par le 3^e Sommet Afrique-Inde tenu à New Delhi, en Inde, en 2015.

2017

Report of the sub-committee on multilateral cooperation January to December 2017

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/5255>

Downloaded from African Union Common Repository